

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 6 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COUSTET	à	Jacques MARQUEZE
	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LCARAMPE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Anne BARBET
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques CAZAURANG
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Thérèse LASMARRIGUE	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean-Michel IDOIBE, Jean LABORDE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Didier CASTERES,

RAPPORT N° 16-193101-DEV-

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL « ABATTOIR DU HAUT BÉARN » :
RÉGULARISATION DE LA DÉSIGNATION DU DIRECTEUR**

M. MORA indique qu'ainsi qu'il est prévu à l'article 10 des statuts de l'EPL « Abattoir du Haut-Béarn », le Directeur est, sur proposition du Président de la Communauté de Communes, désigné par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Il est nommé dans ses fonctions par le Président de la Régie « Abattoir du Haut-Béarn ».

Il convient de rappeler que le directeur de ladite régie exerce le pouvoir exécutif de celle-ci. Le Directeur en est le représentant légal, l'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Il assure, sous l'autorité et le contrôle du Président du Conseil d'administration, le fonctionnement de la Régie et la direction du personnel.

Il est habilité, sans autorisation du Conseil d'administration, à faire tous actes conservatoires des droits de la régie.

En date du 1^{er} janvier 2017, Madame Céline MÈNE SAFFRANE a été désignée en qualité de Directrice de l'EPL sans que le formalisme ait été respecté. Il convient de régulariser cette nomination, sur proposition du Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Céline MÈNE SAFFRANE comme directrice de l'Etablissement Public Local, régie dotée de la personnalité morale et autonomie financière, Abattoir du Haut Béarn, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2017,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 janvier 2019

Suivent les signatures

Affiché le 08.02.19

Le Président

Signé
Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2019